



COMMUNIQUE DE PRESSE

17 juin 2003

UE – Suisse

Pas de diminution supplémentaire des droits de douane pour les fruits!

Un comité de l'Union européenne (UE) a exprimé le souhait d'élargir l'accord agricole avec la Suisse et de faire encore baisser les droits de douane pour les fruits, les légumes et le vin. Si cela dépendait de la volonté de l'UE, les négociations devraient déjà avoir lieu cette année.

Pour la Fruit-Union Suisse une nouvelle baisse des droits de douane est hors de question. Les différences de prix dues aux frais généraux plus élevés en Suisse sont telles que chaque diminution de la protection des importations mettrait la production indigène en danger. Les arboriculteurs et transformateurs membres de notre association sont d'autant plus étonnés que l'UE aspire justement à faire encore baisser les droits de douane sur les fruits alors que dans ce secteur elle dispose déjà d'un excellent accès au marché. A titre d'exemple il y a de nombreux types de fruits tels que les agrumes, les melons, les raisins de table, les nectarines, les pêches ou les kiwis pour lesquels il n'existe absolument aucune protection douanière. De plus, les droits de douane pour les fruits en période administrée ne sont plus élevés que pendant la saison principale indigène alors que pendant le reste de l'année on peut importer à des taux plus bas ou même, selon le cas, librement. Ainsi les deux tiers de toutes les fraises consommées en Suisse et la moitié des abricots proviennent de l'UE.

Pour les fruits, les grandes différences entre les coûts de production ne permettent absolument aucune diminution supplémentaire. Pour les arboriculteurs et les transformateurs suisses, la protection des frontières est une question de survie. D'autant plus qu'avec notre climat pré-alpin favorable, il est possible et judicieux d'avoir en Suisse une production de fruits et de baies d'une haute qualité.

Pour en savoir plus à ce sujet:

Bruno Pezzatti, Directeur de la Fruit-Union Suisse

Tel. 041 728 68 68, E-Mail: Bruno.Pezzatti@swissfruit.ch